

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2010

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET SYSTÈME D'INFORMATION

**41 / 60 - MISE À DISPOSITION SOUS LICENCE DE TYPE LOGICIEL "LIBRE" DE L'APPLICATIF "A.L.B.U.M."
DÉVELOPPÉ POUR LES SERVICES DE LA MAIRIE D'ALBI**

Lundi vingt deux Mars deux mil dix

Le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en séance publique,

Président : Philippe Bonnacarrère

Secrétaire : Olivier Brault

Membres présents:

Philippe Bonnacarrère, Gisèle Dedieu, Olivier Brault, Laurence Pujol, Patrick Garnier, Geneviève Parmentier, Michel Franques, Dominique Billet, Michèle Barrau-Sartres, Louis Barret, Michel Fournials, Marie-Louise At, Stephen Jackson, Christine Devoisins, Jean-Michel Bouat, Cyril Caron, Zohra Bentaïba, Pierre Costes, Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Frédéric Esquevin, Françoise Larroque, Daniel Gaudefroy, Christelle Guillaumot, Pierre-Yves Lambolez, Jacqueline Pardo, Jean Esquerre, Josette Bouin, Bernard Gilabert, Marie-France De Truchis, Michel Albarède, Françoise Lescure, André Baup, Anne-Marie Roquelaure, Josian Vayre, Agnès Berger, Claude Deutschmeyer

Membres excusés :

Monique Hubert donne pouvoir à Pierre Costes
Anne-Marie Lugan donne pouvoir à Laurence Pujol
Jean-Luc Dargein Vidal donne pouvoir à Gisèle Dedieu

Membre(s) absent(s) :

Naïma Marengo, Laure Sudre, Marie-Pierre Granier, Béatrice Vilamot

41 / 60 - MISE À DISPOSITION SOUS LICENCE DE TYPE LOGICIEL "LIBRE" DE L'APPLICATIF "A.L.B.U.M."
DÉVELOPPÉ POUR LES SERVICES DE LA MAIRIE D'ALBI

référence(s) :

Commission des finances, des ressources et de la prospective du 11 mars 2010

Service pilote : Applicatifs et systèmes

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Pierre-Yves Lambolez

Pierre-Yves Lambolez, rapporteur,

Le concept du logiciel "libre" (sous licence "open source" pour reprendre la terminologie anglo-saxonne) a émergé au milieu des années 1980. Selon la définition de Free Software Fondation, un logiciel libre répond à trois critères : la liberté pour chacun d'étudier comment le programme fonctionne ; la liberté de le copier et de le diffuser ; la liberté d'améliorer soi-même le logiciel pour en faire profiter la communauté.

Le mouvement du logiciel libre vise à mettre en commun des idées et du savoir collectif pour permettre la progression de la recherche et l'augmentation de ce savoir.

Pour des raisons éthiques et économiques, la Ville d'Albi s'est impliquée dans l'installation, l'utilisation et l'exploitation des logiciels libres (suite bureautique open office, outils libres pour les serveurs, applicatifs métier). Cette démarche a d'ailleurs été inscrite dans notre agenda 21.

Dans cette optique, au moment de rechercher une application pour gérer sa photothèque numérique, la Ville a souhaité pérenniser son choix et son engagement.

Depuis quelques mois, la Direction des Systèmes d'Information a fait développer pour le compte de la Mairie d'Albi un outil générique collaboratif en mode Web (via tout type de navigateur) pour la gestion et la diffusion de l'ensemble des média numériques. Il permet d'insérer par lot tous types de documents multimedia (photos, vidéos, sons), de les classer, de les répertorier (indexation), de mettre en oeuvre des circuits de validation, et d'effectuer des recherches multi-critères.

Cet outil a été nommé A.L.B.U.M. - Application Libre de Banque Universelle de Media.

Les composants techniques de base de l'outil s'appuient totalement sur des composants issus du monde des logiciels libres (Plone). Le développement du progiciel est achevé depuis la fin de l'année 2009. Son utilisation par l'ensemble des services municipaux sera prochainement opérationnelle.

Jusqu'à présent, la Ville d'Albi a tiré parti de la diffusion des logiciels libres. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de participer au développement des nouvelles technologies et en particulier en étant un acteur affirmé et un contributeur de l'expansion des logiciels libres.

Il est donc proposé de mettre à disposition le progiciel sous licence libre de type GPL (Licence Publique Générale). Cette licence permet, sans aucune contrepartie financière, la libre utilisation, la libre reproduction et la libre distribution du progiciel. La modification du code source des programmes est également autorisée. La ville d'Albi bénéficie en retour des contributions apportées au développement de son progiciel. La ville d'Albi réserve et conserve le droit d'attribution en tant que développeur initial.

Le progiciel sera ensuite déposé sur la forge (espace de téléchargement) <http://www.album-opensource.org> afin de le partager avec un maximum de collectivités.

J'ai donc l'honneur de solliciter de votre assemblée l'approbation du principe et des modalités pour la mise sous licence libre du progiciel A.L.B.U.M. développé pour les services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE

la mise à disposition sous licence libre du progiciel A.L.B.U.M. (Application Libre de Banque Universelle de Média).

Nombre de votants :39

Unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le maire,
Le directeur général des services,



Jean-Pierre Hourcade

